

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2751/2020	Objet : Approbation de l'avenant n°2020-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 201800524 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, pour la prestation de service Enfance Jeunesse - Ville de Marolles-en-Brie.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT.**Absents :** /

Monsieur Jean-Pierre VANHAVERE a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération n°2595/2019 du 19 février 2019 approuvant la convention d'objectifs et de financement n°201800524 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, pour la prestation de service Enfance Jeunesse - Ville de Marolles-en-Brie ;**Vu** l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire du 25 novembre 2020 ;**Considérant** que ladite convention doit être modifiée en raison d'une nouvelle action dans le champ de l'Enfance intitulée « création d'un RAM itinérant Marolles-Santeny » ;**Considérant** que ces modifications sont à formaliser par l'avenant n°2020-001, ci-annexé ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°2020-001 à la convention d'objectifs et de financement n°201800524 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, pour la prestation de service Enfance Jeunesse - Ville de Marolles-en-Brie.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2020



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.